



Projet de budget 2023 de l'Etat de Vaud,
arrêté le 31 août 2022

Dans un contexte inflationniste et incertain, l'Etat soutient le pouvoir d'achat de la population vaudoise

Valérie Dittli, cheffe du Département des finances et de l'agriculture

Conférence de presse du 22 septembre 2022

Contexte

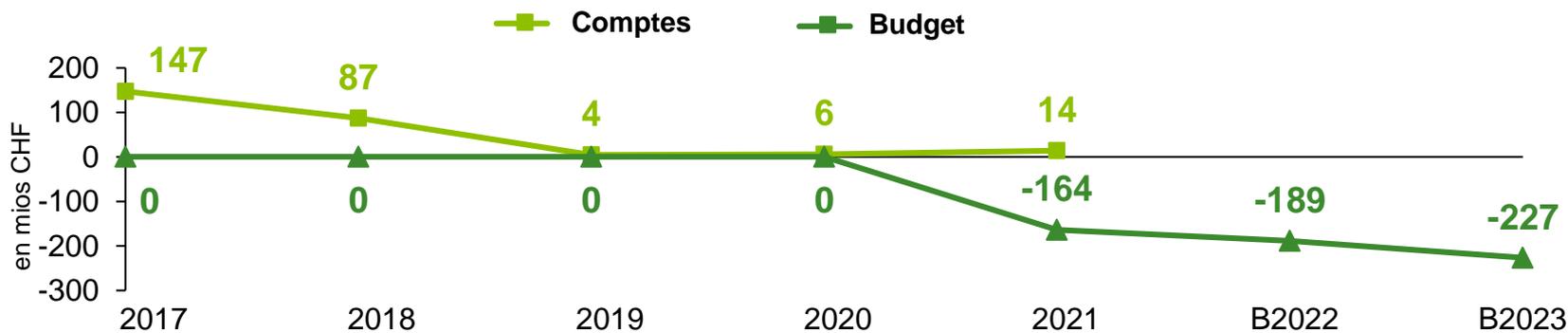
- **Incertitudes sur l'évolution de l'inflation** (taux en août: 3,5 %)
- **Impacts de la crise en Ukraine**
- **Risques de pénuries de gaz et d'électricité**
- **Changements climatiques**
- **Pandémie**
- **Instabilité des marchés financiers et appréciation du franc suisse**
- **Résultats BNS**, perte de 95,2 milliards de francs au 1^{er} semestre 2022

Points forts

- **Soulager les contribuables de la classe moyenne et soutenir le pouvoir d'achat de la population:**
 - déduction pour les assurances maladies
 - déduction pour les frais de garde
 - adaptation des barèmes et des déductions liées à la hausse des prix (progression à froid)
 - moyens réservés pour adapter les salaires du secteur public et parapublic
 - montants alloués pour pallier l'augmentation des primes d'assurance-maladie
- **Soutenir l'économie du canton en renforçant sa politique d'investissement**

Résultat de fonctionnement

- **Déficit prévu au projet de budget 2023: -226,6 mios**
- **Respect des dispositions constitutionnelles (art.164 al.3 Cst-VD):**
 - résultat avant amortissements positif (petit-équilibre, +6,1 mios)
- **Montants liés à l'inflation et à la hausse des subsides LAMal intégrés**
 - charges Covid-19 et Ukraine non portées au budget (crédits supplémentaires)



Synthèse des charges

Charges en mios de CHF

	Budget 2022	Budget 2023	Ecart budgets 2022 / 2023	
Total des charges brutes	10'673.1	11'066.8	393.7	3.69%
./. Indexation de l'échelle des salaires		-70.8		
./. Impact de la hausse des primes d'assurances maladie		-32.0		
Total des charges retraitées	10'673.1	10'964.0	290.9	2.72%

- **Croissance maîtrisée des charges brutes dans un contexte d'inflation et d'augmentation des primes d'assurance-maladie**
- **Augmentation des charges brutes prévue en 2023: +3,7%**
 - y compris montants prévus pour une adaptation de l'échelle des salaires de l'ACV et du secteur parapublic (71 mios)
 - et hausse en lien avec l'augmentation attendue des primes LAMal (32 mios)
- **Corrigée de ces deux éléments, croissance des charges: +2,7%**
 - légèrement inférieure au budget 2022 (+2,8%)

Institutions, territoire et sport

- **Augmentation des dépenses dans les domaines des institutions, du territoire et du sport, charges brutes +4 mios (+1,6% par rapport au budget 2022), soit notamment:**
 - frais de contentieux et de poursuites, frais de justice dus au titre de l'assistance judiciaire +2 mios
 - indemnités versées aux avocats d'office et aux personnes acquittées, ainsi qu'en cas de détention injustifiée +2 mios
 - frais de mise en détention avant jugement sous autorité vaudoise, hors canton +1 mio

Enseignement et formation professionnelle

- **Augmentation des dépenses dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnelle, charges brutes +58 mios (+2% par rapport à 2022), soit notamment:**
 - politique salariale (effets rentrée 22/23 et augmentations statutaires) +12 mios
 - création de 148,2 ETP d'enseignants (DGEO/DGEP)
dont 101,4 ETP en lien avec la démographie +14 mios
 - renforts en faveur de la pédagogie spécialisée, dont 44,4 ETP
d'enseignants spécialisés et 7,0 ETP d'assistants à l'intégration +5 mios
 - subventions aux Hautes Ecoles (UNIL, HEP, HES cantonales) +14 mios
 - contributions cantonales aux accords AIU & AHES et à la HES-SO +2 mios
 - déploiement de l'éducation numérique +1 mio

Jeunesse, environnement et sécurité

- **Augmentation des dépenses dans les domaines de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, charges brutes +24 mios (+2,9% par rapport à 2022), soit notamment:**
 - renforts en faveur de la politique de l'enfance et de la jeunesse (socio-éducatif, ORPM, dotation au Fonds, ainsi que +5,3 ETP) +11 mios
 - efforts particuliers dans le domaine de la sécurité, dont +32,5 ETP (20,0 ETP POLCANT, 6,5 ETP SPEN, 6,0 ETP SSCM) +7 mios
 - augmentation de moyens dans le domaine de l'environnement (mise en œuvre LPrPnp, interventions ABC et forêts protectrices, ainsi que +6,1 ETP) +5 mios
 - développement du SCTP dans le cadre de la réforme vaudoise de la curatelle (+26,5 ETP, dont régularisation de 15,0 ETP) +1 mio

- **Augmentation des dépenses dans le secteur de la santé, charges brutes +56 mios (+3,7% par rapport à 2022), soit notamment:**
 - groupe CHUV: hausse d'activité, investissements, formation et tâches de santé publique +22 mios
 - FHV: hausse d'activité, PIG liées aux urgences et soutien Pôles santé +11 mios
 - renfort du maintien à domicile: hausse d'activité et consolidation de prestations de soins +16 mios
 - projets de santé communautaire et consolidation des prestations de prévention +3 mios
 - autres (cliniques privées, personnel auxiliaire supplémentaire, renfort de la chaîne des urgences) +4 mios

Action sociale

- **Augmentation des dépenses dans le secteur social, charges brutes +117 mios (+4,2% par rapport à 2022), soit notamment:**
 - subsides LAMal (dont 32 mios pour effet hausse des primes) +58 mios
 - PC AVS/AI (vieillissement de la population et révision LPC) +39 mios
 - hébergement: frais de placement, PC homes, financement résiduel +20 mios
 - subventions aux organismes et ateliers à vocation productive +4 mios
 - autres aides financières (bourses, PC familles, rentes pont, CSIR) +9 mios
 - nouveaux postes +10.5 ETP, augmentation statutaire & frais annexes +3 mios
 - moins de pertes sur les avances aux pensions alimentaires -5 mios
 - baisse du nombre de dossiers RI -10 mios

Economie, innovation, emploi et patrimoine

- **Augmentation des dépenses dans le domaine de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine, charges brutes +6 mios (+1,3% par rapport à 2022), soit notamment:**
 - adaptation de la subvention à l'EVAM principalement en lien avec le domaine MNA +6 mios
 - augmentation des frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments +3 mios

Culture, infrastructures et ressources humaines

- **Augmentation des dépenses dans les domaines de la culture, des infrastructures et des ressources humaines, charges brutes +37 mios (+4,9% par rapport à 2022), soit notamment:**
 - contribution à la FAJE pour l'accueil de jour des enfants +12 mios
 - coûts de maintenance des nouveaux projets informatiques +4 mios
 - subventions aux entreprises de transport public et PCR +10 mios
 - augmentation des effectifs de 28,4 ETP, dont 14,1 ETP avec impact financier +3 mios
 - contribution cantonale au Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) +3 mios
 - subvention à la Fondation PLATEFORME 10 +2 mios

Finances et agriculture

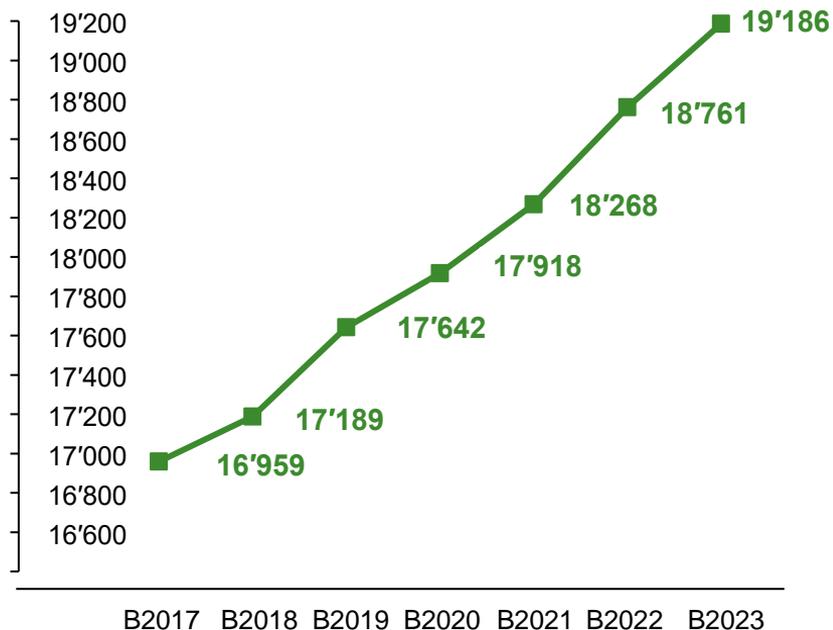
- **Augmentation des dépenses dans le domaine des finances et de l'agriculture, charges brutes +85 mios (+8,6% par rapport à 2022), soit notamment:**
 - inflation: montant centralisé pour une adaptation de l'échelle des salaires de l'ACV et du secteur parapublic +71 mios
 - augmentation des charges d'amortissement +25 mios
 - augmentation de la part communale aux revenus sur l'impôt des frontaliers, les gains immobiliers et la compensation RFFA +25 mios
 - diminution de la charge d'intérêts principalement en lien avec la baisse des intérêts négatifs -28 mios

Ordre judiciaire

- **Augmentation des dépenses de l'Ordre judiciaire, charges brutes +6 mios (+3,5% par rapport à 2022), soit notamment:**
 - projet RPE (renforcement de la protection de l'enfant)
création de 10,2 ETP +2 mios
 - création de 17,0 ETP (renfort dans les tribunaux, centre de compétences pour les poursuites et les faillites, renfort aux offices des faillites) +2 mios
 - revalorisation des postes de gestionnaires de dossiers dans les justices de paix et les tribunaux +1 mio

Synthèse des effectifs

Evolution des ETP à l'Etat, non compris:
CHUV, UNIL, Hautes Ecoles, ORP et Plateforme 10



**Augmentation des postes:
+424,4 ETP
(+2,3% par rapport à 2022)**

- adaptation des ressources enseignement, formation, pédagogie spécialisée: +199,6 ETP
- nouveaux postes administratifs: +224,8 ETP

En 2022, augmentation totale des postes: +493,8 ETP (+2,7%)

Effets de l'Accord UCV

- **Pour 2023, rééquilibrage en faveur des communes: 95 mios**
 - effet financier selon l'accord de 2020 (70 mios)
 - préfinancement constitué aux comptes 2021 pour 2022 à 2025 (25 mios)

(en mios de CHF)

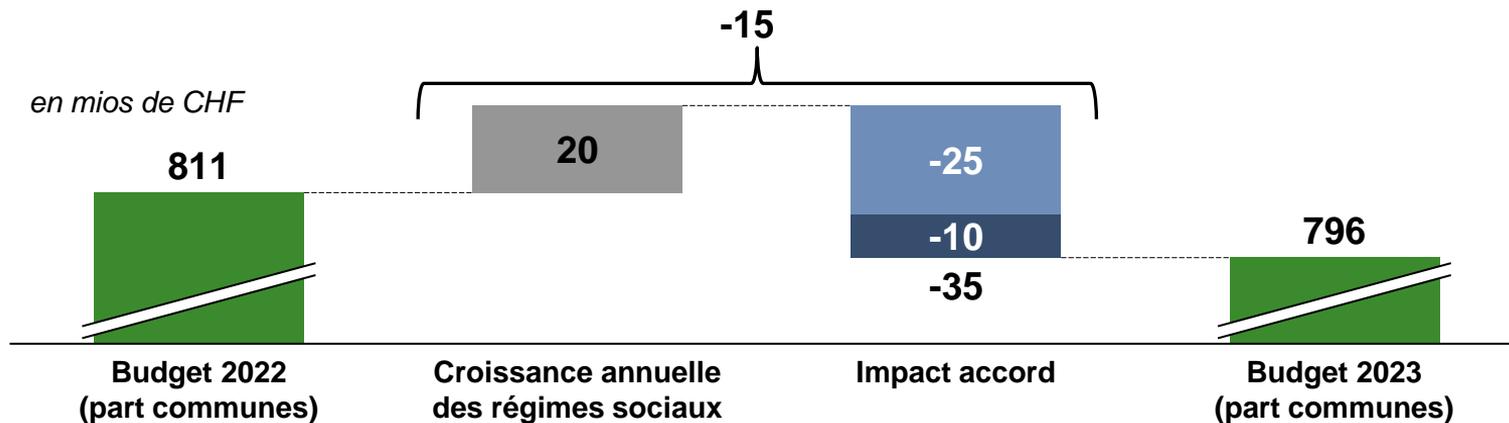
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL 2021 2028
Effet financier selon accord de 2020	25 +15¹	60	70	80	90	100	125	150	715
Accélération au bouclement 2021 promis dans le cadre du débat sur le budget 2022	25								25
Utilisation du préfinancement constitué aux comptes 2021 au titre des années 2022 à 2025		25 ²	25	25	25				100
Effet financier après bouclement 2021	65	85	95	105	115	100	125	150	840

¹ art. 17 a LOF

² ce montant n'a pas été prévu au budget 2022 mais sera enregistré au bouclement des comptes 2022

Participation à la cohésion sociale (PCS)

- La part des communes à la croissance de la PCS 2023 augmente de 20 mios.
- Selon les hypothèses budgétaires, cette part est compensée par la hausse des effets de l'accord de 2020:
 - augmentation prévue par l'accord 10 mios pour atteindre 70 mios en 2023
 - accélération du rééquilibrage financier 25 mios décidé aux comptes 2021
- En 2023, les communes paient 15 mios de moins à la PCS qu'au budget 2022.



Synthèse des revenus

	Budget 2022	Budget 2023	Ecart budgets 2022 / 2023	
<i>Revenus en mios de CHF</i>				
Total des revenus bruts	10'484.4	10'840.1	355.7	3.39%
Total du groupe Impôts	6'057.0	6'352.7	295.6	4.88%

- **Augmentation des revenus totaux prévue en 2023: +3.4%**
 - supérieure au budget 2022 (+2,6%)
- **Progression des recettes fiscales: +4,9%**
 - y compris baisses fiscales (-73 mios, détails planche suivante)
 - sans ces baisses, progression des recettes fiscales: +6,1%
- **Variations des autres revenus:**
 - part à la distribution du bénéfice de la BNS +63 mios
 - part Confédération sur primes LAMal et PC AVS/AI +42 mios

Modifications fiscales

Pour le budget 2023, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'adopter trois modifications fiscales: baisse de 73 mios pour les personnes physiques

- **Déductions pour primes d'assurance-maladie et accident:**
 - réponse à l'initiative «Davantage de pouvoir d'achat pour la population vaudoise»
 - augmentation dès 2023 de la déduction de 3'200 à 4'800 francs par adulte et de 6'400 à 9'600 francs pour les époux vivant en ménage commun
- **Déductions pour frais de garde:**
 - augmentation en 2023 de la déduction de 10'100 à 13'000 francs par enfant et dès 2024 de 13'000 à 15'000 francs
- **Evaluation dans le cadre de l'impôt sur la fortune des objets mobiliers:**
 - réponse à l'interpellation Berthoud «fortune mobilière; révision de la valeur déclarée»
 - diminution dès 2023 de l'imposition sur l'estimation du mobilier à 30% de la valeur totale ECA au lieu de 50% actuellement

Modifications fiscales (conséquences)

Typologie de contribuable*	Revenu (en CHF)	Revenu imposable**	Total ICC 2023	Ecart ICC 2022-2023
Célibataire	80'000.--	75'200.--	13'851.20	- 558.10
Célibataire	120'000.--	115'200.--	24'872.40	- 704.00
Couple marié sans enfant	80'000.--	69'100.--	10'085.30	- 751.20
Couple marié sans enfant	120'000.--	109'100.--	18'668.90	- 919.80
Couple marié 2 jeunes enfants	80'000.--	16'200.--	862.70	- 1'623.35
Couple marié 2 jeunes enfants	120'000.--	78'500.--	10'277.75	- 1'791.10

* Domicile à Lausanne, sans subside maladie, sans déduction sociale sur le logement, sans personne à charge, sans frais médicaux et de handicap, sans dons à des institutions publiques

** Y compris modifications fiscales 2023 (déductions pour primes d'assurance-maladie et déductions pour frais de garde)

Progression à froid

Pour éviter une réduction du pouvoir d'achat, les barèmes et déductions sont adaptés en 2023 selon les art. 60 et 42a de la loi sur les impôts (LI).

- **Dans le système d'imposition progressive**, un(e) contribuable se voit imposer selon un taux plus élevé en raison d'un revenu nominal qui augmente, même si son revenu réel n'a pas augmenté en conséquence.
- **La progression à froid désigne un mécanisme de compensation** qui permet d'enrayer cette spirale et d'atténuer les effets fiscaux résultant de l'inflation au moyen d'une révision des barèmes et des déductions.
- **En particulier, ce mécanisme impacte favorablement** le montant de la déduction pour contribuable modeste, qui a augmenté en 2022 de 15'800 à 16'000 francs et qui augmentera dès 2023 de 16'000 à 16'500 francs.

Impôts personnes physiques

Revenus en millions de CHF

	Budget 2022	Budget 2023	Ecart budgets 2022 / 2023	
Impôt sur le revenu	3'722.4	3'761.0	38.6	1.0%
Impôt sur la fortune	690.0	755.0	65.0	9.4%
Impôt sur les gains en capital	175.0	240.0	65.0	37.1%

- **Progression de l'impôt sur le revenu: +1,0%**
 - inférieure au budget 2022 (+3,9%)
 - y compris augmentation des déductions pour primes LAMal et frais de garde
 - et prise en compte de l'augmentation du nombre des contribuables
- **Progression de l'impôt sur la fortune: +9,4%**
 - y compris diminution de l'imposition sur l'estimation du mobilier
 - et prise en compte de l'évolution de la taxation
- **Progression de l'impôt sur les gains en capital: +37,1%**
 - principalement hausse de l'impôt sur les gains immobiliers

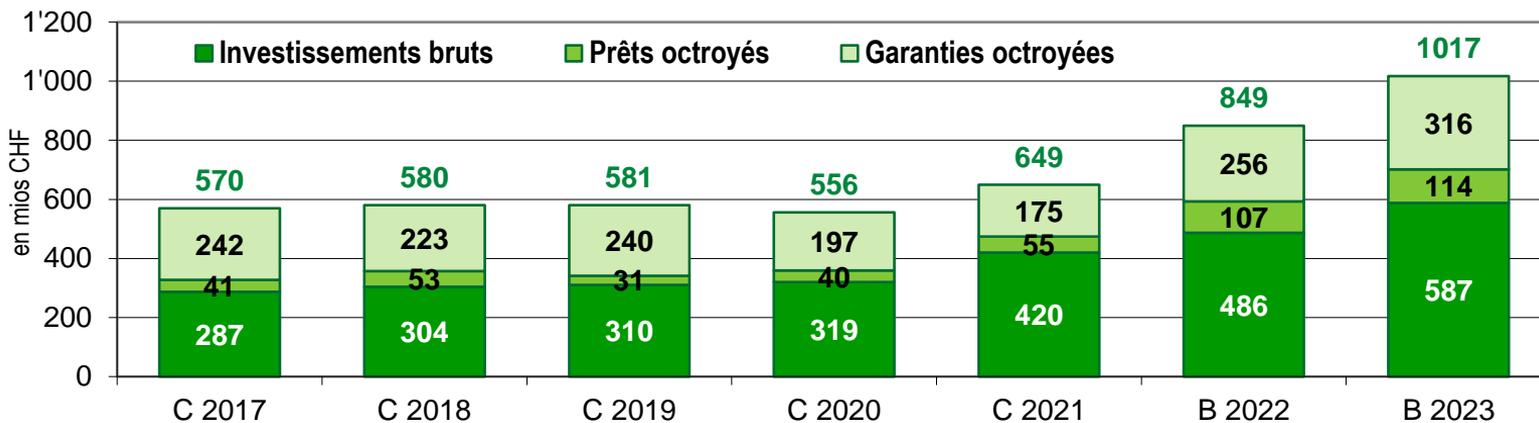
Impôts personnes morales

<i>Revenus en millions de CHF</i>	Budget 2022	Budget 2023	Ecart budgets 2022 / 2023	
Impôt sur le bénéfice	446.0	519.0	73.0	16.4%
Impôt sur le capital	74.0	76.0	2.0	2.7%

- **Progression des impôts sur le bénéfice et le capital: +14,4%**
 - prise en compte des perspectives favorables dans certaines activités économiques

Investissements bruts

- **Investissement global prévu en 2023 dans l'économie: 1'017 mios**
 - dépenses brutes d'investissement (Etat + partenaires) 587 mios
 - nouveaux prêts octroyés 114 mios
 - nouvelles garanties 316 mios
- **Soit 168 mios de plus que prévu au budget 2022**
 - la plus haute prévision d'investissement jamais enregistrée
 - hausse sensible en faveur des transports publics



Détail des investissements

Principales mises en œuvre prévues en 2023:

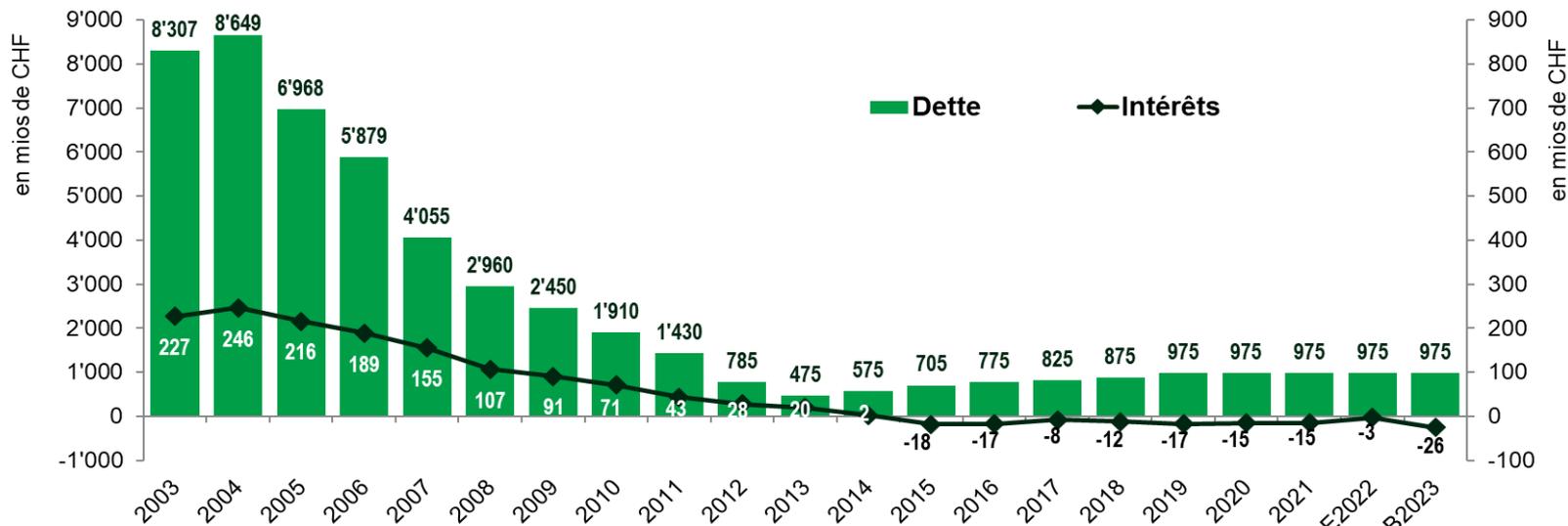
en mios de CHF

**Budget
2023**

DITS	Infrastructures sportives (10.9); mensuration officielle (7.7); mesures d'impulsion Plan climat VD (1.8)	23.4
DEF	Bâtiments enseign. supérieur: Campus santé C4/HESAV (25.0), Sciences de la vie (23.0), agrandissement Unithèque (20.0), assainissement prod. chaleur UNIL (15.0); bâtiments enseign. postobligatoire (7.0); éducation numérique (5.0)	105.9
DJES	Forêts, rivières, déchets (47.2); bâtiments pénitentiaires (13.4); SSCM : infrastructures et matériel (8.6); PolCant : matériel de transmission (2.8)	72.0
DSAS	Hôpital des enfants (39.5); bâtiment ingénierie immunitaire en oncologie LICR (18.7); bâtiment médecine personnalisée et ingénierie immunitaire (9.0); hôpital de Cery (6.2); infrastructures stationnaires cité hospitalière (3.0)	91.7
DEIEP	Immeubles de l'Etat : entretien des bâtiments (40.5), cathédrale de Lausanne (2.5), Centre d'entretien des routes nationales Rennaz (2.4); alpes vaudoises (3.6)	56.2
DCIRH	Mobilité (112.6); routes (64.7)	182.7
DFA	Améliorations foncières (13.2); mesures Plan climat VD dans l'agriculture (2.0)	16.3
OJV	Extension du Tribunal cantonal (9.0); réaffectation bâtiment pour la Justice de Paix (1.0)	10.1
Informatique	Modernisation SI subv. ACV (SIS) (2.4); renouvel. SI DGS-OMC (2.4); archivage électr. historique+probatoire (2.3); refonte SI DGEP (2.2); modern. SI DGE (2.1); inform. fiscale (2.0); modern. SI Police - Odyssee (1.7); migration S/4 (1.6)	29.0
Total investissements bruts		587.3
Prêts	Logement (7.3); LADE (5.4); tramway Flon-Renens t1 (84.5); tram Renens - Villars Ste Croix (3.5); autres pour transports publics (13.1)	113.8
Garanties	Logement (6.3); ESSC St-Loup (20.0); institutions enseignement spécialisé (10.3); institutions socio-éducatives (12.9); établissements sanitaires (158.0); LADE (4.0); LARA (2.5); soutien à l'industrie (1.0); transports publics (101.2)	316.2
Effort global d'investissement		1'017.4

Dette et intérêts

- **Stabilité de la dette prévue en 2023: 975 mios**
 - malgré le déficit budgétaire et les investissements
 - besoins de financement assurés par la trésorerie



Note S&P: A A A A+ AA- AA AA AA+ AA+ AA+ AAA AAA AAA AAA AAA AAA AAA AAA AAA AAA

Risques et incertitudes

- **Incertitudes sur l'évolution de l'inflation**
- **Résultats BNS**, perte de 95,2 milliards de francs au 1^{er} semestre 2022
- **Fiscalité**, effets de la compensation de la progression à froid
- **Pandémie:**
 - charges Covid-19 aux comptes 2020 et 2021: 791 mios
 - 50 mios engagés jusqu'ici en 2022, soit au total: 841 mios
- **Impacts de la crise en Ukraine et risques de pénuries de gaz et d'électricité:**
 - engagements cantonaux liés à la crise ukrainienne de 45 mios en 2022
- **Instabilité des marchés financiers et appréciation du franc suisse**
- **Subsides à l'assurance-maladie:**
 - nouveau modèle RIE III vaudoise (10%), augmentations de primes, baisses de revenus de certains contribuables et déductions fiscales liées à la LAMal

Risques et incertitudes (suite)

- **Initiative fiscale** «Baisse d'impôts pour tous; redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne», ainsi que motions Jobin et Tschopp: 180 à 450 mios
- **Initiative** «Pour une politique sportive ambitieuse»: 100 mios
- **Initiative** «SOS Communes»: 300 à 350 mios
- **Projet fédéral** «Stabilisation de l'AVS» (AVS 21), relèvement taux TVA: 8 mios
- **Initiative** financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires: 100 à 200 mios
- **Initiative populaire** «Pour le couple et la famille; non à la pénalisation du mariage»: 30 mios
- **Initiative parlementaire** «Changement du système d'imposition du logement (valeur locative)»
- **Projets fiscaux de l'OCDE**, transfert du droit d'imposition vers les états du marché (pilier 1) et taux d'imposition minimum GLOBE (pilier 2)

Conclusion

- **Le projet de budget 2023 vise à soutenir le pouvoir d'achat de la population vaudoise dans un contexte inflationniste et incertain.**
 - Réductions d'impôts pour la classe moyenne et les familles
 - Participation de l'Etat aux subsides des primes d'assurance-maladie et à l'indexation de l'échelle des salaires du secteur public et parapublic
 - Investissements importants pour les générations futures